

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République - 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 26 octobre 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2357
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention d'accueil en résidence d'artistes, Compagnie Les Brûleurs de Planches, Roman(e)
9				Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe: Oui

Président: Monsieur Stéphane Frioux

Présent (e) s: Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon

Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne

Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs: Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Guillas

Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Lagarde Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s: Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

<u>Délibération n°2357 - Convention d'accueil en résidence d'artistes Compagnie les Brûleurs de Planches, Roman(e)</u>

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une résidence de travail autour de l'adaptation du projet « Roman(e) », l'ENM met à disposition gracieusement aux Brûleurs de Planches sa salle de spectacle Antoine Duhamel sur une période déterminée en amont entre les deux parties.

Cette résidence a pour objectif de permettre le développement d'outils, de méthodes et de techniques à destination des publics en situation de handicap.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'ENM, école inclusive et solidaire, de travaille sur le développement, l'amélioration de l'accueil de ces publics et fait donc partie intégrante du projet d'établissement.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention d'accueil en résidence d'artistes et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

<u>Annexe</u> : Convention d'accueil en résidence d'artistes Compagnie les Brûleurs de Planches, Roman(e)

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent cette convention d'accueil en résidence d'artistes et autorisent le Président à signer la convention.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne

46, cours de la République

Tél-0478 68 98 27

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique Villeurbanne



CONVENTION D'ACCUEIL EN RESIDENCE D'ARTISTES

Entre les soussignés :

L'association Les Brûleurs de Planches Forme Juridique : Association loi 1901

Adresse: 4 dsc des Frères Rey 69480 Anse Mail: bruleursdeplanches@gmail.com Numéro de Siret: 52486082200039

Code APE: 9001Z

Non assujetti à la TVA article 293 B du CGI

Représenté par Nicolas JANOT en sa qualité de Président

Ci-après désigné par le terme « Les Brûleurs de Planches »

D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse: 46 cours de la République - 69100 Villeurbanne

Téléphone: 04 78 68 78 05

Mail: assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr

Numéro de Siret :256 901 406 00015

Code APE: 84117

N° licences: 1-1045185/2-10455187/3-1045188

Représenté par Stéphane FRIOUX, en sa qualité de Président

Ci-après désigné par le terme « ENM »

D'autre part.

Préambule:

Dans le cadre de d'une résidence de travail autour de l'adaptation du projet « Roman(e) », l'ENM met à disposition gracieusement aux Brûleurs de Planches sa salle de spectacle Antoine Duhamel sur une période déterminée en amont entre les deux parties.

Cette résidence a pour objectif de permettre le développement d'outils, de méthodes et de techniques à destination des publics en situation de handicap.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'ENM, école inclusive et solidaire, de travailler sur le développement et l'amélioration de l'accueil de ces publics et fait donc partie intégrante du projet d'établissement.

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1: Objet

Dans le cadre de cette résidence de travail, l'ENM met à disposition de l'association Les Brûleurs de Planches sa salle de spectacle Antoine Duhamel en autonomie sur la période mentionnée ci-dessous :

Du vendredi 1^{er} décembre au à partir de 14h jusqu'au mercredi 6 décembre 2023 (soit les 1, 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2023, sur horaires d'ouverture de l'ENM)

Cette résidence ayant lieu en autonomie, sans l'équipe technique de l'ENM, les équipes techniques ENM et « Les Brûleurs de Planches » se rencontreront en amont pour pouvoir se transmettre toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation de la salle Antoine Duhamel. Dans le cadre de cet accueil, l'ENM organisera une série de temps de rencontre entre les équipes artistiques et les élèves, ainsi qu'avec des groupes de publics en situation de handicap de manière à travailler et développer les outils avec les publics concernés. La résidence se terminera par une représentation de Roman(e) le 6 décembre à 18h. Dans ce sens, l'ENM proposera un bord plateau autour des thématiques soulevées par cet accueil en résidence.

Article 2: Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

- Mettre à disposition à titre gracieux la salle de concert en ordre de marche, ainsi que le matériel technique nécessaire à son bon fonctionnement
- Organiser des temps de rencontre avec des publics spécifiques et ses élèves en lien avec l'équipe artistique
- Prendre en charge l'organisation, la modération et la communication de la table-ronde.

En tant qu'employeur, l'ENM assumera l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

Article 3: Obligations des Brûleurs de Planches

Les Brûleurs de Planches s'engagent à :

- Respecter les consignes de sécurité transmises par Alain Boissin (Directeur Technique) et/ou Pascal Lacroix (Régisseur général) en amont, et se rendre disponible pour un temps de passation des informations.
- Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'ENM
- Se rendre disponible, en concertation avec les équipes des actions culturelles et de la coordination territoriale pour des rencontres avec des publics pendant la période de résidence.
- Jouer le spectacle le 6 décembre à 18h suivi d'un bord plateau.

L'état de propreté de la salle, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie.

Article 4: Assurances

Les Brûleurs de Planches et l'ENM attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance en responsabilité civile couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 06 décembre 2023, date de fin de la résidence.

Article 6: Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

<u> Article 7 : Attribution de juridiction</u>

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne en deux exemplaires originaux, le 26 septembre 2023,

Pour le Syndicat Mixte de Gestion

Planches:

De l'ENM de Villeurbanne :

Le Président, Stéphane FRIOUX

Pour l'association les Brûleurs de

Le Président, Nicolas JANOT

Syndicat Mixte the Gestion

BETE OF Nationale de Musique
de Villaurbanne

de Villeurbanne de Villeurbanne 46, cours de la République 69100 Villeurbanne Tél. 04 78 68 98 27